

S Y L L A B U S

Histoire des institutions publiques

- **Code Apogee de l'enseignement CM** : DLMDK401
- **Titre de l'enseignement** : Histoire des institutions publiques
 - Responsable de l'enseignement :
- **Nom de la formation** : Licence Droit
 - Responsable(s) pédagogique(s) de la formation : MCF Quentin Guiguet-Schiélé
- **Niveau de formation** : L2
- **Période** : S4
- **Crédits ECTS** : 4
- **Langue d'enseignement** : Français
- **Modalité pédagogique** : Présentiel
- **Total heures** :
 - Heures CM : 33h
- **Modalités d'évaluation** :
 - Contrôle terminal : Epreuve orale
 - Contrôle continu :
- **Chargé(s) de TD** :

DESCRIPTION

• Principaux thèmes abordés :

Les principaux thèmes abordés sont la situation institutionnelle, politique et sociale à la fin de l'Ancien Régime, l'évolution de l'organisation des pouvoirs publics depuis la Révolution de 1789, l'évolution des institutions publiques (administration, justice, etc.) dans le contexte historique spécifique à telle ou telle période.

• Descriptif de l'enseignement :

Le cours a pour but de montrer, de façon chronologique, comment s'est construit le système juridique et institutionnel français de la Révolution de 1789 à nos jours (V^e République) au travers des permanences, expériences, innovations ou retours à la tradition qui marquent la période.

• Compétences attendues :

Les compétences développées dans ce cours sont la compréhension, en complément des cours de L1, semestre 2 (Histoire des institutions), l'évolution des institutions publiques françaises à compter de la Révolution de 1789, avec les ruptures que celle-ci marque parfois, mais pas nécessairement. Il s'agit aussi d'identifier l'influence de l'évolution des idées politiques sur ces institutions.

• Prérequis :

Les prérequis sont la connaissance impérative, a minima, des règles élémentaires de la langue française écrite ainsi que la connaissance, même schématique, de la chronologie des différents régimes politiques français depuis la fin de l'Ancien Régime

• Bibliographie :

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies dans ce syllabus sont provisoires et peuvent être modifiées. Les modifications du plan de cours seront annoncées en classe.